

## **Missions :**

- Rompre l'isolement des personnes en situation de handicaps.
- Contribuer à la réalisation du projet de vie des bénéficiaires par un accompagnement adapté.
- Favoriser la restauration des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels.
- Assister la personne dans les actes de la vie quotidienne et dans l'exercice de sa citoyenneté.
- Coordonner l'accompagnement médical et paramédical construit autour du bénéficiaire.

## **Objectif :**

- Soutenir et accompagner la personne
- Orienter et guider cette personne dans la vie quotidienne
- Favoriser l'épanouissement et le développement de toutes ses potentialités à travers des activités socio - éducatives.

## **Public concerné et conditions d'admission :**

- Adultes en situation de handicaps sensori-moteurs et/ou lésés cérébraux
- Être âgé de 18 ans révolu et être titulaire d'une orientation SAMSAH délivrée par la MDPH (Maison Départementale de la Personne Handicapée)

## **Capacité d'accueil :**

- 25 bénéficiaires.

## **Cadre juridique :**

- Décret N° 2005-223 du 11 Mars 2005 article 312-I du code de l'action sociale et des familles.

## **Nos financeurs :**

- ETAT ( DSDS)
- CONSEIL GENERAL MARTINIQUE

## **MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE**

Les prestations sont effectuées de façon permanente, temporaire ou selon un mode séquentiel. Elles sont délivrées au domicile et dans tous les lieux où s'exercent les activités sociales y compris scolaires et universitaires; activités en milieu ordinaire ou protégé, en milieu médical, et dans les locaux du service. Le projet individuel est déterminé selon les besoins. Un contrat

d'accompagnement est établi avec l'utilisateur..